

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS  
de l'école des Falaises

Le mardi 8 septembre 2020 à **18h30**  
**Par visioconférence TEAMS**

## PROCÈS-VERBAL

### **1. Mot de bienvenue de la direction et du président**

- Madame Marcotte et Monsieur Paradis souhaitent la bienvenue aux parents.

### **Étaient présents:**

Audrey Deveault  
Phil Bastien  
Eric Cadotte  
Jocelyn Vaillant  
Martine Lessard  
Sylvain-Michel Paradis  
Mélanie Magnan  
Jessica Sinnett  
Karine cardinal  
Karine De Lamirande  
Geneviève Yanire  
Josée Desnoyers  
Annie Marcotte

### **2. Ouverture de l'assemblée**

- L'assemblée est ouverte. Il est 18h38.

### **3. Désignation d'un(e) secrétaire d'assemblée**

- Madame Lessard sera la secrétaire cette année

### **4. Adoption de l'ordre du jour**

- Ajout: date du prochain CÉ: mardi 13 octobre à 18h30
- L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Karine de Lamirande

## **5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 17 septembre 2019**

- L'adoption du procès-verbal est proposée par Madame Mélanie Magnan.

## **6. Dépôt du rapport annuel du conseil d'établissement 19-20**

- Monsieur Sylvain-Michel Paradis présente le rapport annuel pour l'année scolaire 19-20. Le rapport sera déposé sur le site internet de l'école et envoyé à tous les parents.

## **7. Élections au conseil d'établissement au comité de parents**

- Trois postes sont à combler pour un mandat de 2 ans et un mandat de 1 an est laissé vacant par Karine St-Jules.
  - a. Nomination d'un président d'élection;**
  - Annie Marcotte est nommée comme présidente d'élection
  - b. Nomination d'un secrétaire d'élection;**
  - Madame Marcotte est nommée comme secrétaire d'élection.
  - c. Procédure de mises en candidature au conseil d'établissement;**
  - Madame Marcotte explique la procédure. Un lien pour voter se trouve dans le fil de conversation. Nous n'avons pas eu besoin d'avoir recours à un vote.
  - d. Élection des parents au conseil d'établissement;**
  - pour un mandat de 2 ans :
    - Sylvain-Michel Paradis
    - Eric Cadotte
    - Mélanie MagnanEt le parent élu en remplacement pour 1 an est Madame Audrey Deveault
  - e. Élection du représentant et son substitut au comité de parents.**

Madame Deveault se propose comme représentante au comité de parents et Madame Yanire comme substitut.

- f. Destruction des bulletins de vote.**

## **8. Formation d'un organisme de participation des parents (OPP)**

### **a. Décision de formation d'un organisme de participation des parents**

- Considérant la pandémie et l'impossibilité pour les parents d'entrer dans l'école, il n'y aura pas d'OPP cette année. Toutefois, certains parents pourraient être sollicités en temps opportun selon l'évolution de la pandémie et des besoins de l'école.

### **b. Procédures de mise en candidature**

## **9. Sorties scolaires 20-21**

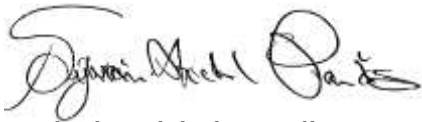
- Considérant la pandémie, toutes les sorties scolaires sont interdites.

**10. Sorties autour de l'école**

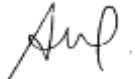
- La possibilité de faire des sorties aux alentours de l'école est proposée par Phil Bastien.

**11. Levée de l'assemblée**

- Il est 19h18



**Sylvain-Michel Paradis**  
Président du conseil d'établissement de l'école



**Annie Marcotte, directrice**